



En vertu de l'article L.2131-1 du CGCT, le Maire de Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le

et/ou notifié le

et qu'il est donc exécutoire.

Pour le Maire,
Par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04/04/2016

A l'Hôtel de Ville de Poitiers

Secrétaires de séance : MM. BLANCHARD et ROBLOT

Nbre de membres en exercice : 53

Quorum : 27

Date de la convocation : 22/03/2016

Affichée le : 08/04/2016

Président de séance : Alain CLAEYS, Maire

Présents :

Mme VALLOIS-ROUET, M. CHALARD, Mme RIMBAULT-RAITIERE, M. CORNU, Mme GAUBERT, M. TRICOT, Mme ROUSSEAU, M. COMPTE, Mme SARAZIN-BAUDOUX, M. BERTHIER, Mme FAGET-LAPRIE, M. BLANCHARD, Mme PERSICO, M. PETIT, Mme PINTUREAU, Adjoints

MM. AIME, BELGSIR, BLUSSEAU, Mmes BORDES, BREUILLET, BURGERES, M. CORONAS, Mmes GERARD, GUERINEAU, M. HALLOUMI, Mme HENRI, MM. HOFNUNG, JEAN, LUCAUD, Mme MORCEAU, M. RICCO, Mme RIMBAULT-HERIGAULT, M. STUPAR, Mmes TOMASINI, DAIGRE, APERCE, DELHUMEAUDIDELOT, FRANCHET-JUBERT, M. POTHIER-LEROUX, Mme PROST, M. ROBLOT, Mme FRAYSSE, MM. ARFEUILLERE, GRASSET, Mme LABAYE, MM. PALISSE, BOUCHAREB, Mme HOUSSEIN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Mmes FAURY-CHARTIER, BALLON, MM. MASSOL, VERDIN, Conseillers Municipaux

A l'ouverture de la Séance, M. le Président a déposé sur le Bureau de l'Assemblée les pouvoirs écrits de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Municipaux empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du Mandant	Nom du Mandataire
Mme RIMBAULT-RAITIERE à compter de la délibération n° 14	M. CORNAS
M. CORNU à compter de la délibération n° 32	Mme GAUBERT
M. TRICOT jusqu'à la délibération n° 94	M. CLAEYS
M. COMPTE à la délibération n° 1 uniquement .	Mme GAUBERT
Mme BALLON	M. BLANCHARD
Mme BURGERES à la délibération n° 1	Mme ROUSSEAU
Mme FAURY-CHARTIER	M. HALLOUMI
M. STUPAR à compter de la délibération n° 32	Mme MORCEAU
Mme LABAYE à la délibération n° 1 et à compter de la délibération n° 94	Mme FRAYSSE
M. MASSOL	M. PALISSE

Observations : Les délibérations ont été examinées dans l'ordre suivant : 1 à 12, 67, 84 à 95, 13 à 19, 32, 20 à 31, 33 à 98.

Arrivée de M. BOUCHAREB à la délibération n° 2, départs de M. RICCO à la délibération n° 21, et de Mme HOUSSEIN à la délibération n° 32.

Présentation du rendu compte : liste des arrêtés de délégation de pouvoir au Maire - liste des marchés et leurs avenants.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	13/04/2016
Accusé réception le	13/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0088 DE
Identifiant unique	86-218601946-20160404-lmc100000049694-DE

N°: 10

Date réception Préfecture :

Conseil du 04/04/2016	Identifiant : 2016-0088	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
 <p>VILLE DE POITIERS poitiers</p> <p>DIRECTION GENERALE ADJOINTE FINANCES PUBLIQUES - ADMINISTRATION NUMÉRIQUE DIRECTION BUDGET - FINANCES</p>		Titre : Budget annexe Parkings - Reprise anticipée du résultat 2015 - Présentation du résultat 2015. - P.J. : Fiche de résultat anticipé ; Liste des reports
Etudiée par : Le Bureau municipal du 14/03/2016 La commission des Finances du 29/03/2016		
Rapportée par : ANNE GERARD		

Nomenclature Préfecture N° 1 : 7. Finances locales

Nomenclature Préfecture N° 2 : 1. Decisions budgétaires

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, affecter les résultats de manière anticipée lors du vote du budget primitif.

Cette reprise anticipée doit être justifiée :

- par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable ;
- par le compte de gestion, s'il a pu être établi à cette date, ou une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable ;
- par un état des restes à réaliser au 31 décembre 2015.

Ultérieurement, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2016.

L'excédent éventuel de la section de fonctionnement est destiné à couvrir, en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser). Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Il vous est proposé, considérant l'état visé par le comptable public joint à la présente délibération :

↳ de constater les résultats cumulés :

- | | |
|--|--------------|
| - de fonctionnement 2015 : | 583 793,71 € |
| - d'investissement 2015 hors restes à réaliser : | 46 489,18 € |

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	13/04/2016
Accusé réception le	13/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0088 DE
Identifiant unique	86-218601946-20160404-lmc100000049694-DE

↳ de retenir la proposition d'affectation suivante :

- à titre facultatif, une affectation en réserve à l'imputation 1068/0100, la couverture des nouvelles dépenses d'investissement :
- le solde du résultat de fonctionnement, à l'imputation 002/0100, en recettes de fonctionnement :
- la reprise du résultat positif de la section d'investissement, à l'imputation 001/0100 en recettes d'investissement :

118 329,71 €

465 464,00 €

46 489,18 €

AFFICHEE LE : 08/04/2016

Adoptée

Vote pour :

Nombre :

Vote contre : Mmes DAIGRE, PROST, APERCE, DELHUMEAU-DIDELOT, FRANCHET-JUBERT, MM. POTHIER-LEROUX, ROBLOT; Mmes FRAYSSE, LABAYE, MM. ARFEUILLERE, GRASSET, MASSOL, PALISSE, BOUCHAREB, Mme HOUSSEIN.

Nombre : 15

Abstention :

Nombre :

Ne prend pas part au vote :

Nombre :

Mouvement des Elus :

Autres mentions de vote :

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint(e) Délégué(e) :



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	13/04/2016
Accusé réception le	13/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0088 DE
Identifiant unique	86-218601946-20160404-lmc100000049694-DE

BUDGET ANNEXE N° 1 "PARKINGS"
FICHE DE CALCUL DU RESULTAT PREVISIONNEL 2015

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des titres	4 381 860,55
Total des mandats	4 475 238,18
RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	- 93 377,63
 EXCEDENT REPORTÉ	 139 866,81
Excédent cumulé 2015	46 489,18
 RAR recettes d'investissement	
RAR dépenses d'investissement	- 6 277,99
 RESULTAT CUMULE NET D'INVESTISSEMENT	40 211,19

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des titres	4 273 030,59
Total des rattachements	15 000,00
TOTAL RECETTES	4 288 030,59
 Total des mandats	 4 084 199,22
Total des rattachements	94 087,66
TOTAL DEPENSES	4 178 286,88
 Résultat de l'exercice 2015	109 743,71
 Excédent reporté	474 050,00
 RESULTAT CUMULE NET DE FONCTIONNEMENT	583 793,71

MONTANT DE L'EXCEDENT GLOBAL **624 004,90**

Le Maire

Le Comptable Public de la Trésorerie Municipale

Alain CLAEYS

Vincent DESTAING

L'article L2311 - 5 prévoit qu' "Entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article L. 1612-11 et la date limite de vote des taux des impositions locales prévue à l'article 1639 A du code général des impôts, le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice."

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	13/04/2016
Accusé réception le	13/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0088 DE
Identifiant unique	86-218601946-20160404-lmc100000049694-DE

EDITION DES REPORTS (par nature)

Budget n° 1

EXERCICE : 2016

Section : INVESTISSEMENT

IMPUTATIONS / DESIGNATION	MONTANT
DEPENSES	
2051 Concessions et droits assimilés	6 210,00
<i>Total article 2051</i>	6 210,00
2313.40 Constructions - Parking Blossac	67,99
<i>Total article 2313.40</i>	67,99
TOTAL DEPENSES	6 277,99
TOTAL INVESTISSEMENT (différence)	-6 277,99

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	13/04/2016
Accusé réception le	13/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0088 DE
Identifiant unique	86-218601946-20160404-lmc100000049694-DE

8 mars 16 à 17:18

Page 1